

# SOMMAIRE

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*La question de l'échange, du débat, entre les décideurs et les citoyens est au centre de toutes les publications médiatiques. Et pourtant, entre écouter et entendre, la nuance n'a jamais été aussi prononcée dans la société. Un tournoi de débats s'annonce donc encore dense cette année sur un ensemble de terrains étendus (programmes en LP, fonction publique, retraite...). Parcoursup s'ouvre aux vœux des futurs bacheliers et, malgré la présentation de réajustement, a suscité la réaction du Défenseur des droits sur la transparence des critères de sélection des dossiers, sur la mobilité et les quotas de boursiers... Dans les starting-blocks du gouvernement, la réforme de la fonction publique constitue un point de tension entre les ministres, assurément à raison et à suivre de près... « J'entends battre mon cœur, j'entends des voix... J'entends grandir la rumeur, j'entends rire aux éclats... Et parfois j'entends pas, j'entends pas, j'entends pas... » (G. Roussel).  
Le SNETAA-FO toujours à l'écoute des PLP !*

### ➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

**Article 1** : Orientation : Le CNECSCO rappelle les faiblesses de l'accompagnement, 17/01/19..... p.2

**Article 2** : Les enseignants sont-ils formés pour réduire les inégalités scolaires ?, 18/01/19 ..... p.2

**Article 3** : Bienveillance en éducation : Qu'en pensent les enseignants ?, 22/01/19..... p.2

### ➤ AFAE /

**Article 4** : Peut-on dissocier le bien-être des élèves de celui des adultes de l'école ?, janvier 2019 ..p.2

### ➤ SENAT /

**Article 5** : Après un an d'application, bilan et évaluation de Parcoursup, 16/01/19..... p.3

### ➤ LIBERATION /

**Article 6** : Parcoursup admis en deuxième année mais..., 21/01/19 ..... p.3

### ➤ VOUSNOUSILS /

**Article 7** : La mise en place du Service national universel se concrétise, 17/01/19 ..... p.3

### ➤ TOUTEDUC /

**Article 8** : Le CAP en un, deux, ou trois ans, la durée de la formation pour le bac pro, la mobilité à l'étranger : les projets de textes, 23/01/19 ..... p.3

**Article 9** : Premières mesures et recommandations en faveur des apprentis suite à la nomination des membres de France-compétences, 20/01/19..... p.5

**Article 10** : A quelles conditions l'Education va-t-elle dans le sens de l'intérêt général ?, 20/01/19..... p.5

### ➤ L'EXPRESS /

**Article 11** : S. Testé, un ex-dirlo contre la violence scolaire, 21/01/19..... p.6

**Article 12** : Ce que l'on sait de la réforme de la fonction publique, 17/01/19 ..... p.6

### ➤ ACTEURS PUBLICS /

**Article 13** : Face aux doutes internes, Darmanin reste ferme sur le calendrier de la réforme de la fonction publique, 21/01/19 ..... p.6

**Article 1 : Orientation : Le Cnesco rappelle les faiblesses de l'accompagnement, 17/01/19**

Comment sont réellement accompagnés les lycéens dans leur orientation ? A l'occasion de l'ouverture de Parcoursup, le Cnesco rappelle quelques enseignements des études réalisées pour sa conférence de comparaisons internationales sur l'orientation. Selon une enquête Credoc réalisée à cette occasion, seul un jeune sur deux déclare avoir été bien accompagné par son établissement au sujet de l'orientation. Les filles, les élèves hors éducation prioritaire et ceux qui ont poursuivi leurs études en voie générale se considèrent moins accompagnés par l'institution scolaire. L'orientation a constitué une source de stress pour deux-tiers des jeunes. 18 % des 18-25 ans considèrent qu'ils n'ont pas eu le choix de leur orientation, particulièrement lorsqu'ils sont issus de l'enseignement professionnel. (...)

**Article 2 : Les enseignants sont-ils formés pour réduire les inégalités scolaires ?, 18/01/19**

Alors que la réforme de la formation des enseignants sera un des grands chantiers de 2019, la capacité des nouveaux enseignants à agir face aux élèves défavorisés doit sans doute être une priorité de la nouvelle formation. Mais qu'en est-il actuellement ? Dans la revue Education et socialisation n°50, C. Benveniste (doctorante Escol) interroge les enseignants stagiaires. Elle montre des lacunes dans la formation surtout dans les dimensions sociales et sociologiques des apprentissages. C'est bien un déficit en sciences de l'éducation que pointe l'auteure. (...)

**Article 3 : La bienveillance en éducation : Qu'en pensent les enseignants ?, 22/01/19**

Apparue dans la loi de refondation de l'Ecole en 2013, la notion de bienveillance a été reprise dans le référentiel de l'éducation prioritaire. Récente, comment cette notion est-elle vécue par les enseignants ? Quelles critiques sont portées sur elle ? La revue Questions Vives consacre son dernier numéro (N°29) à sonder les cœurs des enseignants. Loin d'être solidement installée, la bienveillance en éducation se heurte à un certain scepticisme par exemple quand on la compare au comportement de la hiérarchie de l'éducation nationale. La revue montre aussi qu'elle met en difficulté une partie des stagiaires pris entre l'impératif d'appliquer les enseignements des Espe et la réalité de la tenue d'une classe...

**Article 4 : Peut-on dissocier le bien-être des élèves de celui des adultes de l'école ?, janvier 2019**

L'institution affirme de façon récurrente sa volonté d'améliorer le bien-être à l'école, la qualité du climat scolaire et la prévention des risques psycho-sociaux. Pour autant au-delà du consensus sur les concepts, peut-on considérer qu'il existe une réelle politique visant à mettre en place des dispositifs harmonisés, et des protocoles validés susceptibles d'y contribuer? Il est permis d'en douter tant la difficulté est grande mais, modestement, c'est l'objectif que l'académie de Poitiers a cherché à atteindre. (...)



## Article 5 : Après un an d'application, bilan et évaluation de Parcoursup, 16/01/19

M. le président. - L'ordre du jour appelle un débat sur le thème : « Après un an d'application, bilan et évaluation de Parcoursup », à la demande du groupe CRCE. (...)

- ➔ **A lire aussi :** CESP, « Rapport au parlement du Comité Ethique et Scientifique de Parcoursup », 16/01/19, *Le Café Pédagogique*, « Parcoursup : Le rapport du Comité éthique face aux problèmes de Parcoursup », 17/01/19



## Article 6 : Parcoursup admis en deuxième année mais..., 21/01/19

(...)Même si rien n'assure que les recommandations du Défenseur seront suivies d'effet, elles ont au moins le mérite d'étayer un ressenti partagé par les enseignants de LP et technologiques. «*La situation des bacheliers techno., et surtout pro., demeure un sujet de préoccupation, écrit-il. En dépit des efforts déployés par le ministère, ceux-ci ont moins de chances d'accéder à l'enseignement supérieur dans une filière de leur choix.*»

Certes, le nombre de bacs pro acceptés en BTS a augmenté (+23 %), comme le répète le ministère, mais, pointe le Défenseur, «*parallèlement, certains chiffres peuvent interpeller*». Ainsi, **27 % des bacheliers pro.** (23,6 % avec une proposition positive et 3,4 % sans proposition positive) **ont «démissionné» de Parcoursup**, contre 14,5 % du côté des bacheliers généraux.



## Article 7 : La mise en place du Service national universel se concrétise, 17/01/19

Environ 3000 jeunes de 16 ans feront partie de la première promotion du Service national universel (SNU) dès juin 2019. Le dispositif, présenté comme l'une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron, sera uniquement constitué de volontaires dans treize départements français. Gabriel Attal, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, a précisé au *Figaro* : « *J'ai demandé aux préfets de cartographier la jeunesse de leur département pour que participent à la fois des jeunes scolarisés, des apprentis, des décrocheurs, des jeunes en situation de handicap... et que la cohorte de volontaires reflète bien la cohorte des jeunes de 16 ans sur le territoire.* » (...)



## Article 8 : Le CAP en un, deux, ou trois ans, la durée de la formation pour le bac pro, la mobilité à l'étranger : les projets de textes (exclusif), 23/01/19

**CAP.** Un projet de décret, que ToutEduC s'est procuré, fixe la durée de la formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle par la voie scolaire à deux ans, mais permet aux élèves de bénéficier d'une décision du recteur "visant à individualiser la durée du cycle de formation préparant au diplôme, en la réduisant ou l'allongeant".

"A la demande du candidat, après son admission en formation (...), une décision du recteur ou du directeur interrégional de la mer, prise après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil ou de l'organisme de formation, peut réduire ou allonger la durée du cycle de formation. Le recteur prend alors une décision de positionnement portant sur l'ensemble de la formation. Cette décision prend en compte les études suivies en France ou à l'étranger, les titres ou diplômes français ou étrangers possédés, les compétences professionnelles que les candidats peuvent faire valoir, les bénéfices, dispenses d'unités ou attestations reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences dont ils bénéficient ainsi que la durée de période de formation en milieu professionnel résultant de l'application de l'article D. 337-4. La décision vaut jusqu'à obtention du diplôme."

Si la durée de la formation est réduite à un an, la durée minimale de la période de formation en milieu professionnel est réduite à cinq semaines au lieu de huit auparavant.

**APPRENTISSAGE.** Un second projet de décret actualise "les dispositions relatives aux durées de formation en centre de formation d'apprentis requises pour se présenter au CAP, au "bac pro", au BP (brevet professionnel), au brevet des métiers d'art et au BTS. Il prévoit que, pour les candidats qui ont préparé le diplôme par la voie de l'apprentissage, "la durée de la formation nécessaire à la préparation du certificat d'aptitude professionnelle par la voie de l'apprentissage dispensée en centre de formation d'apprentis est au moins égale à 800 heures. En cas de réduction de la durée du contrat d'apprentissage à un an dans les conditions fixées par le code du travail, cette durée de formation ne peut être inférieure à 400 heures."

Pour le baccalauréat professionnel, la durée de la formation "est au moins égale à 1 850 heures." En cas de réduction de la durée du contrat d'apprentissage à deux ans ou à un an, "cette durée de formation ne peut être inférieure, respectivement, à 1 350 heures ou à 675 heures". Pour le brevet des métiers d'art et pour le BTS, la durée de formation "est au moins égale à 1 350 heures", et, en cas de réduction de la durée du contrat d'apprentissage à un an, "cette durée de formation ne peut être inférieure à 675 heures".

Les références au code du travail et à la possibilité de réduire ou d'allonger les formations selon les métiers sont supprimées, de même que la mention des sections d'apprentissage, le projet de texte "tirant les conséquences de la suppression de la possibilité de créer des sections d'apprentissage", effectuée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

**MOBILITE.** Un projet d'arrêté crée pour "les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'arts une unité facultative 'mobilité' validant (...) les compétences acquises au cours d'une période de formation effectuée à l'étranger" et à laquelle peuvent se présenter les candidats de la voie scolaire comme les apprentis. Une attestation "MobilitéPro" est jointe au diplôme. La première partie de l'épreuve "se déroule dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité", sur la base d'une grille d'évaluation renseignée par "le ou les évaluateurs étrangers", la seconde "se déroule en France" et "consiste en un entretien de 20 minutes" avec deux enseignants, "l'un de la discipline professionnelle de la spécialité de baccalauréat professionnel préparée, l'autre d'une discipline générale enseignée dans la formation. Les évaluateurs peuvent être des enseignants du candidat ou non."

## Article 9 : 1ères mesures et recommandations en faveur des apprentis suite à la nomination des membres de France-compétences, 20/01/19

Au premier janvier 2019, le CNEFOP a été officiellement remplacé par France-compétences pour « une nouvelle société de compétences ». Cet organisme placé sous la tutelle du ministère chargé de la formation professionnelle devra répartir les fonds mutualisés aux différents acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage, réguler la qualité de la formation et de l'apprentissage, émettre des recommandations sur les coûts, les règles de prise en charge et l'accès à la formation et veiller à la bonne exécution de la réforme sur la formation professionnelle et de l'apprentissage issue de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La nomination des membres à peine officialisée, le premier Conseil d'Administration de France-compétences s'est réuni le 17 janvier 2019. Il est composé de **représentants de l'Etat pour 45 voix** (C. Chevrier – déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle à la DGEFP, M. Chancole - sous-directrice chargée de la sixième sous-direction de la direction du budget et RM Pradeilles-Duval, cheffe de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique à la DGESCO), de **représentants des organisations syndicales de salariés pour 12 voix**, de **représentants des organisations professionnelles d'employeurs pour 20 voix**, et de **représentants des Conseils Régionaux pour 15 voix**. Les deux titulaires issus des Conseils Régionaux sont D. Margueritte, deuxième vice-président en charge de la formation et de l'apprentissage (Normandie) et G. Bréard, deuxième vice-présidente chargée de la formation, l'apprentissage et l'orientation (Bretagne). Des personnalités qualifiées siègent également. L'une de ces personnes qualifiées a été nommée président de France-compétences. Il s'agit de J. Tixier, ancien directeur général des relations humaines de L'Oréal.

Le 17 janvier, outre l'avis favorable à la proposition de la ministre du travail de nommer S. Lardy, directeur adjoint du cabinet de M. Pénicaud, directeur général de France-compétences, le Conseil d'Administration de ce nouvel organe a approuvé un budget transitoire de fonctionnement courant de France compétences ainsi que la signature d'une convention entre France compétences et l'Agence de services et de paiement (ASP) relative aux modalités de financement de l'aide au permis de conduire pour les apprentis , à hauteur de 500 euros par apprenti.

France-Compétences devrait au cours du mois de mars 2019 faire en direction des branches des recommandations sur les coûts des contrats d'apprentissage.

## Article 10 : A quelles conditions l'Education va-t-elle dans le sens de l'intérêt général ? (ouvrage collectif), 20/01/19

"Penser le modèle éducatif en lien avec l'intérêt général, c'est chercher à mieux l'adapter aux besoins (...) de la société prise dans son ensemble." Il s'agit "de transmettre des valeurs nouvelles, celles de la raison, du progrès, de la République et de la nation". C'est ce à quoi entreprennent de réfléchir la quarantaine de contributeurs, pour la plupart très hauts fonctionnaires ou universitaires, au fort volume que publient les Presses universitaires de Rouen et du Havre, sous la direction de P. Bance et J. Fournier. (...)

A. Jellab s'interroge pour sa part sur la vocation du LP, qui n'est plus "l'école des ouvriers", et où les CAP "tendent à assurer une fonction non pas de formation professionnelle, mais de

remédiation", "l'accompagnement d'une maturation juvénile", "la réhabilitation des élèves, en visant tout autant leur socialisation professionnelle et scolaire que leur socialisation à un savoir-être". P. Santelmann s'inquiète même de voir "la production de diplômes de l'EN (n'avoir) pas grand-chose de commun avec l'offre de formation", et il dénonce "une floraison inflationniste de diplômes professionnels fondés sur un adéquationnisme fin et illusoire (avec la diversité des métiers, ndlr) sans cesse renouvelé". (...)

## L'EXPRESS

### [Article 11 : S. Testé, un ex-dirlo contre la violence scolaire, 21/01/19](#)

Le député Stéphane Testé, coauteur d'un rapport sur la sécurité à l'école, se livre pour la première fois sur sa mission.

D'abord dissiper un malentendu. "L'idée de toucher aux allocations des familles perçues comme responsables de la violence de leurs enfants n'apparaît pas dans le rapport que nous nous apprêtons à remettre", affirme d'emblée Stéphane Testé, député (LREM) de Seine-Saint-Denis. Un article du *Parisien* affirmant le contraire avait donné lieu à un vif débat la semaine dernière, entraînant même une levée de boucliers dans le rang des élus marcheurs. La parole de Stéphane Testé, l'une des quatre personnalités en charge de la mission de concertation menée en prévision du futur plan pour la sécurité à l'école, était donc très attendue. (...)

### [Article 12 : Ce que l'on sait de la réforme de la fonction publique, 17/01/19](#)

Que devient le troisième grand chantier du gouvernement pour 2019 portant sur la réforme de la fonction publique ? Il intervient après les négociations sur l'assurance chômage, qui s'éternisent - laissant augurer une nouvelle convention au printemps- et la refonte du régime des retraites, qui ne sera présentée qu'après les élections européennes, soit en juin ou en septembre.

Cette réforme était prévue au 1er semestre 2019, mais *Le Monde* croit savoir qu'un premier texte pourrait être "présenté en conseil des ministres fin janvier" - ce que dément le cabinet d'O. Dussopt. "Cela n'a jamais été d'actualité", assure le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. (...)

## acteurspublics

### [Article 13 : Face aux doutes internes, Darmanin reste ferme sur le calendrier de la réforme de la fonction publique, 21/01/19](#)

(...) Le ton reste à l'offensive chez les locataires de Bercy. Après son secrétaire d'État O. Dussopt, le ministre de l'Action et des Comptes publics, G. Darmanin, a affiché, dimanche 20 janvier, sa détermination à avancer sur la réforme de la fonction publique qui doit prochainement faire l'objet d'un projet de loi dont l'adoption est prévue d'ici la fin du premier semestre. « *C'est une belle réforme [...] Je ne crois pas qu'il faille la reporter* », a-t-il affirmé lors de l'émission « *Dimanche en politique* » sur France 3 (26<sup>ème</sup> minute). L'occasion pour ce dernier de répondre aux doutes récemment exprimés au sein de l'exécutif sur le sujet.

Comme l'a révélé *Europe 1*, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, JY. Le Drian aurait ainsi tapé du poing sur la table lors du séminaire gouvernemental du 9 janvier dernier. « *Il faut peut-être arrêter les bêtises. On a déjà une crise sur les bras, on ne va peut-être pas y ajouter les fonctionnaires* », aurait ainsi affirmé le locataire du Quai d'Orsay. (...)